



COPIL SEDEL

(Service D'économies Durables en Luberon)



13 novembre 2025

Comité de pilotage, Maison du Parc, Apt

Introduction par Noëlle TRINQUIER

Bienvenu·es dans ce 16^e COPIL du SEDEL (Service d'Economies Durables en Luberon), qui fête ses 16 ans cette année.

16 années à vous accompagner sur le thème de l'énergie puis sur le thème de l'eau, depuis 2021.

4,2 techniciens à votre service pour des résultats de baisse visibles sur vos factures d'énergie et d'eau.

Un service apprécié, avec 5 nouvelles communes adhérentes, en janvier 2025 (à moyen humain constant) ce qui porte le nombre de collectivités adhérentes à 42, ce qui est un nouveau record pour SEDEL (record précédent à 40 en 2024).

L'objectif de ce RDV annuel est de :

- vous présenter un point d'avancement
- vous présenter les sujets d'actualité
- répondre à vos questions en direct

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



Les missions de SEDEL depuis 16 ans

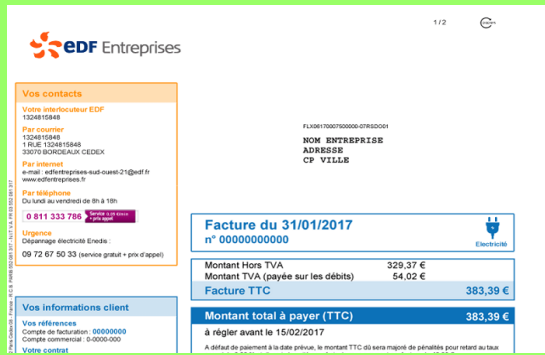
Une aide concrète pour la maîtrise de l'énergie / eau de votre patrimoine :

- Suivre et analyser les factures : bâtiments et espaces publics, éclairage public
- Optimiser les contrats d'achat d'énergie, eau
- Améliorer l'efficacité (fuite d'eau, isolation thermique...)
- Accompagner la rénovation des bâtiments / installations techniques
- Travailler en réseau, partager les retours d'expériences et favoriser l'accès aux subventions



L'activité SEDEL : un cycle régulier

Saisie factures



edf Entreprises

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
1324815848
Par courrier
1324815848
1 RUE 1324815848
33070 BORDEAUX CEDEX
Par internet
e-mail: edfentreprises-eud-cueil-21@edf.fr
www.edfentreprises.fr
Par téléphone
Du lundi au vendredi de 9h à 19h
0 811 333 786
Urgence
Dépannage électrique Emerg
09 72 67 50 33 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

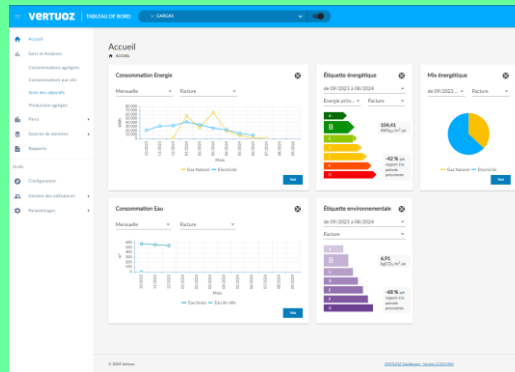
Vos références
Compte de facturation: 00000000
Compte commercial: 0-0000-000
Votre contrat

Facture du 31/01/2017
n° 0000000000

Montant Hors TVA 329.37 €
Montant TVA (payée sur les débits) 54.02 €
Facture TTC 383.39 €

Montant total à payer (TTC) 383.39 €
à régler avant le 15/02/2017
À défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC est majoré de pénalités pour retard au taux

Analyse factures



Présentation bilan



Mise en œuvre



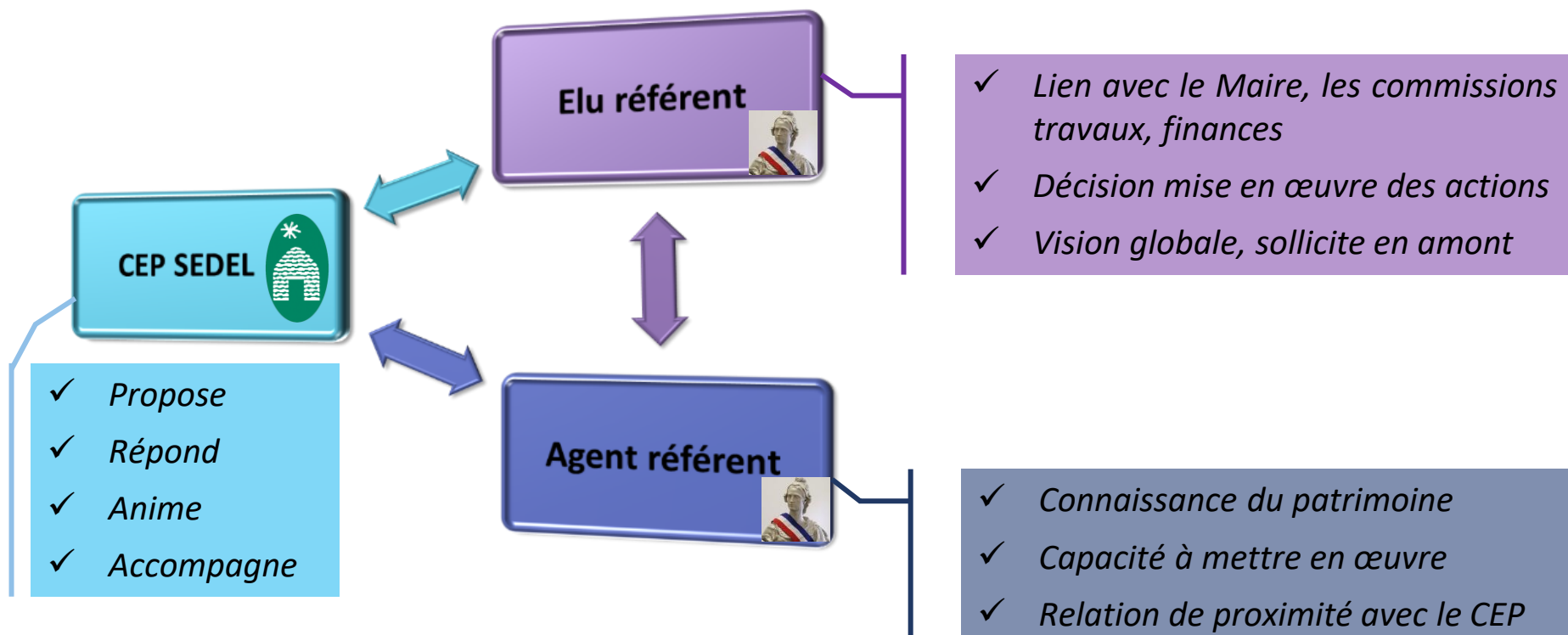
Rédaction préconisations



Analyse Terrain



Le trio gagnant SEDEL



Evolutions 2025

Départ de Julia Mayaudon en juillet 2025

Arrivée de Christophe Schenck en septembre 2025

Affectation de Mathias Meignan sur SEDEL à hauteur de 10 Jours/an

Changement logiciel analyse facture fin 2025, passage de VERTUOZ à CITRON
→ importante modification du process de production des bilans annuels

Nouveau record historique d'adhésion : 42 collectivités en 2025



Les cotisations annuelles

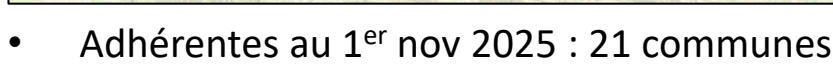
Cotisations révisées en 2023 :

	Communes	Forfait EPCI
SEDEL ENERGIE	2,5 €/hab	12 000 €/an
SEDEL EAU	0,5 €/hab	5 500 €/an

- Intégrer le cout du logiciel analyse facture (financé par l'ADEME jusqu'en 2023)
- Assurer l'équilibre financier du service
- Un budget 2026 équilibré :

Recettes 2026		Dépenses 2026	
42 collectivités	199 961 €	Charges salariales brut chargé	141 000 €
Subv. ACTEE 40% 4eme CEP	14 680 €	Salaire 4eme CEP brut chargé	36 700 €
		Logiciel	15 000 €
		Charges diverses (véhicules, informatique, EPI, instruments, etc.	22 000 €
	214 641 €		214 700 €





- Adhérentes au 1^{er} nov 2025 : 21 communes

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



Bilan 16 ans sur facture

- 136 000 factures saisies depuis 2009
- Un premier bilan 10 ans en 2019 avec 3 groupes de communes :
 - ✓ **Groupe 1 adhérentes depuis 2009 :**

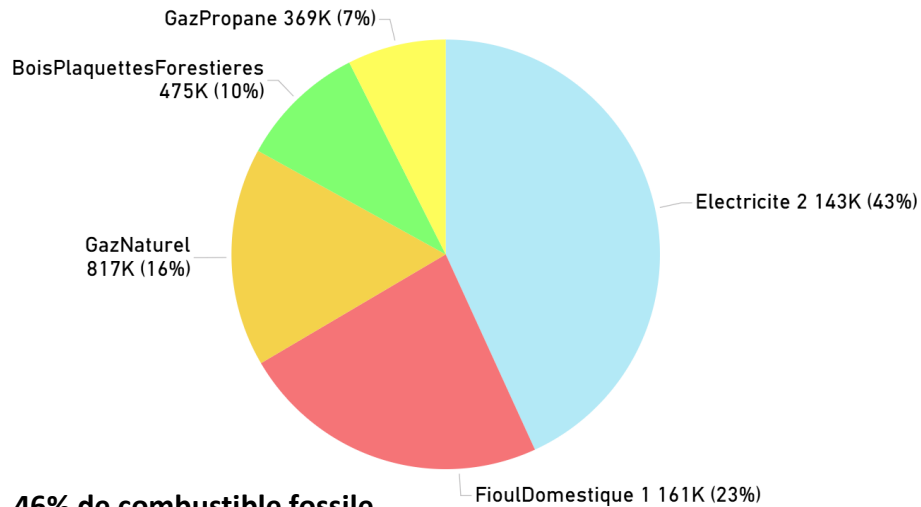
- Ansouis	- Beaumont-de-Pertuis	- Cabrières d'Aigues
- Cabrières d'Avignon	- Cucuron	- Gargas
- Grambois	- Lagarde d'Apt	- Lagnes
- Mérindol	- Mirabeau	- Murs
- Rustrel	- Saignon	- Saint-Satunin-les-Apt
- Vachères	- Viens	- Villelaure
- Villemus		
 - ✓ **Groupe 2 adhérentes depuis 2011 :**

- Cadenet	- Joucas	- Lauris
- Oppède	- Roussillon	
 - ✓ **Groupe 3 adhérentes depuis 2015 :**

- Lacoste	- Les Beaumettes	- Maubec
- Ménerbes	- Saint-Martin-Les-Eaux	- Taillades
- Villars		

Bilan 16 ans sur facture GROUPE 1 bâtiment

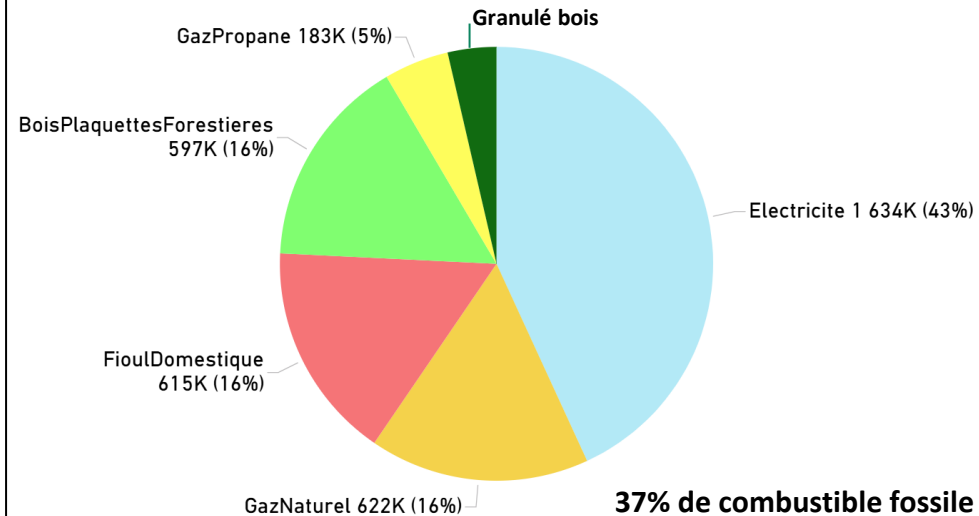
Mix énergie bâtiment 2008 (kWh)



46% de combustible fossile

Electricite FioulDomestique GazNaturel BoisPlaquettesForestieres GazPropane

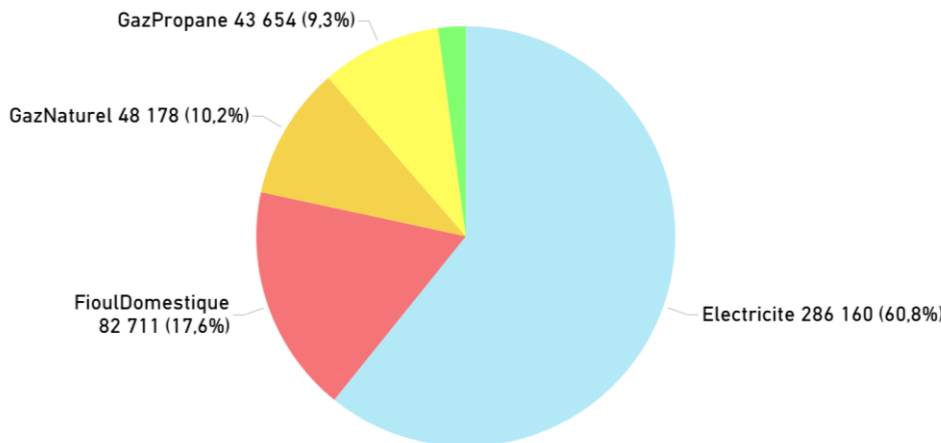
Mix énergie bâtiment 2023 (kWh)



37% de combustible fossile

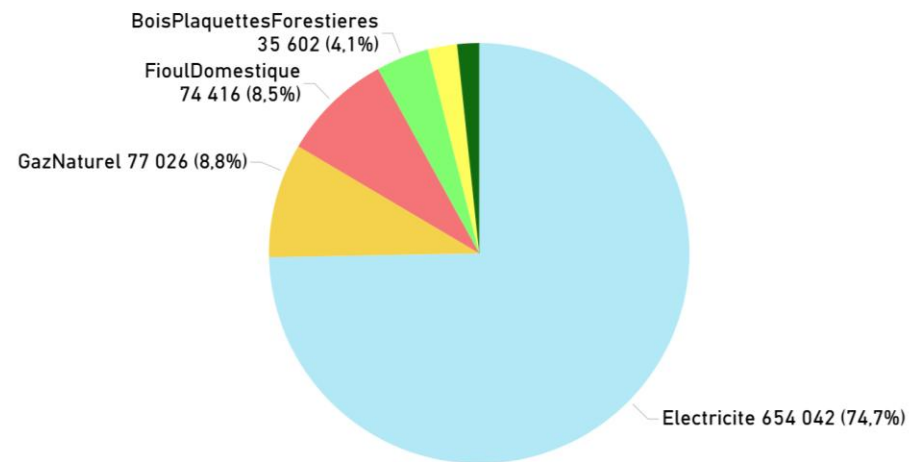
Electricite GazNaturel FioulDomestique BoisPlaquettesForestieres GazPropane BoisGranules

Mix énergie bâtiment 2008 (€)



Electricite FioulDomestique GazNaturel GazPropane BoisPlaquettesForestieres

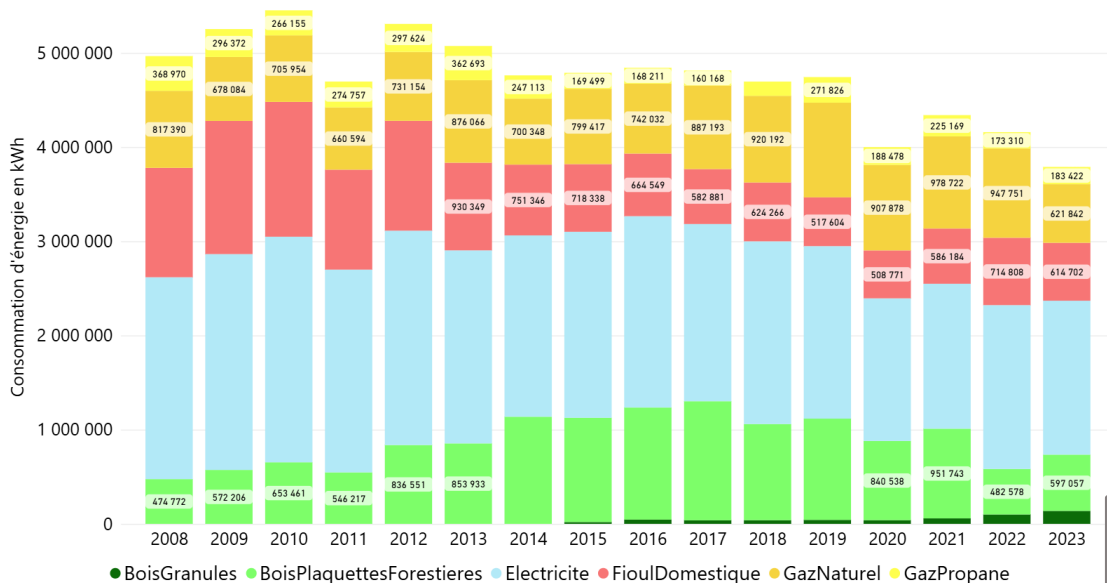
Mix énergie bâtiment 2023 (€)



Electricite GazNaturel FioulDomestique BoisPlaquettesForestieres GazPropane BoisGranules

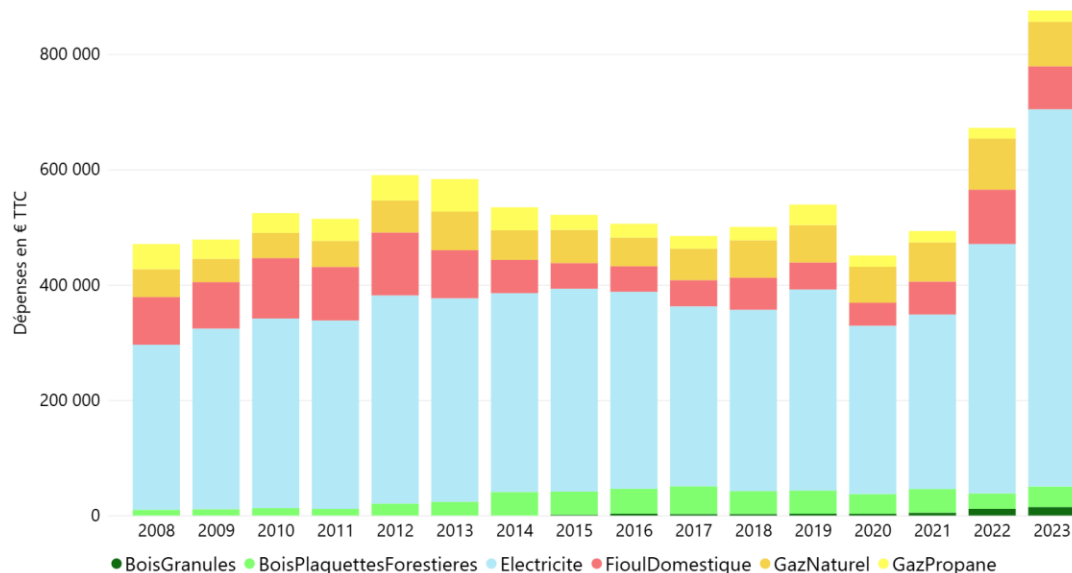
Bilan 16 ans sur facture GROUPE 1 bâtiment

Evolution annuelle des consommations du patrimoine bâti (kWh)



Données brutes de facture

Evolution annuelle des dépenses du patrimoine bâti (€)



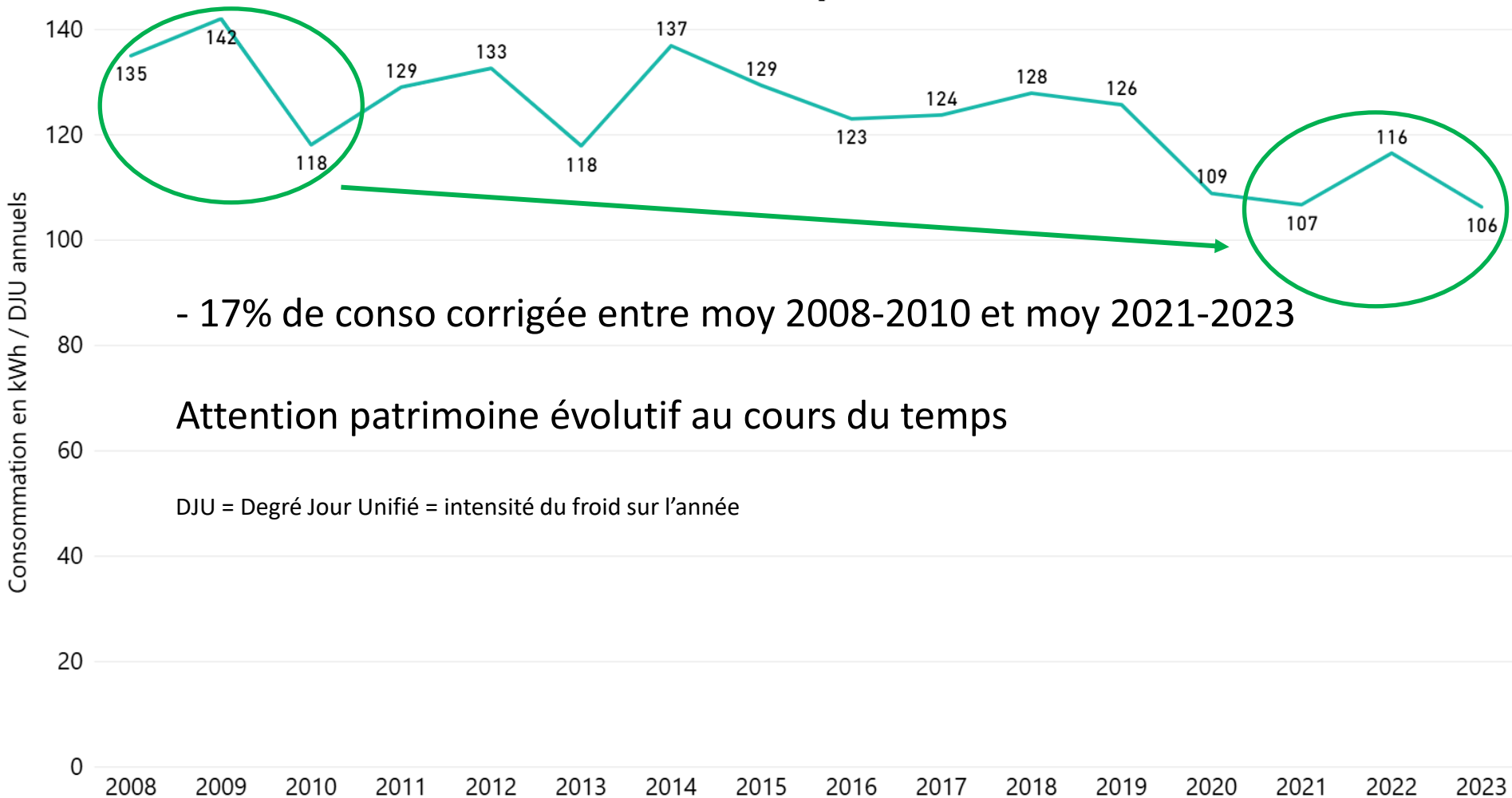
Prix de l'énergie 2023 appliqué à la consommation 2008 = dépense théorique de 1 165 000 € « si rien n'avait été fait »

Dépense réelle 2023 : 850 000 €

Soit 315 000 € d'écart

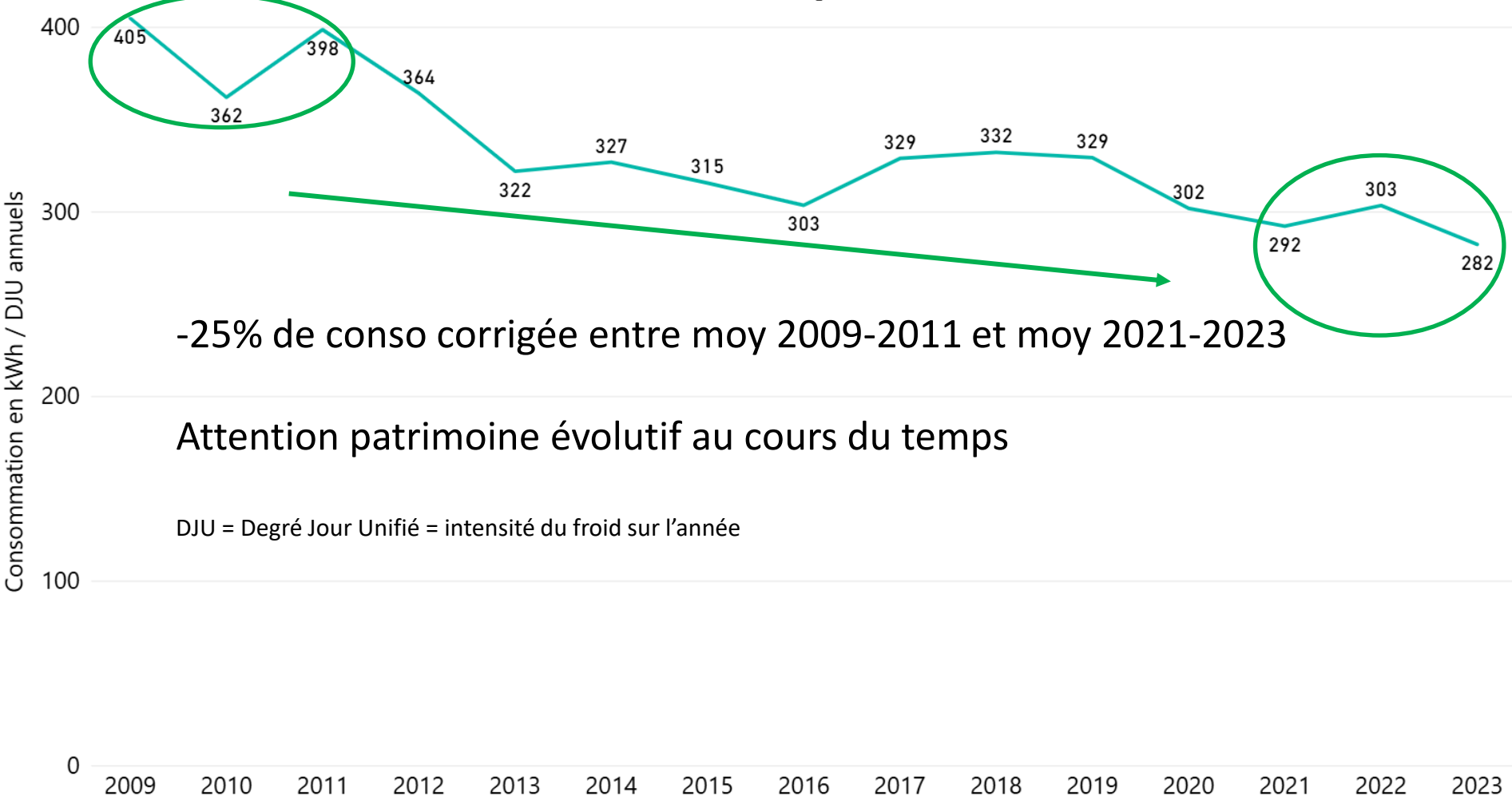
Bilan 16 ans sur facture GROUPE 1 bâtiment

Evolution annuelle des consommations du patrimoine bâti (kWh) / DJU annuels



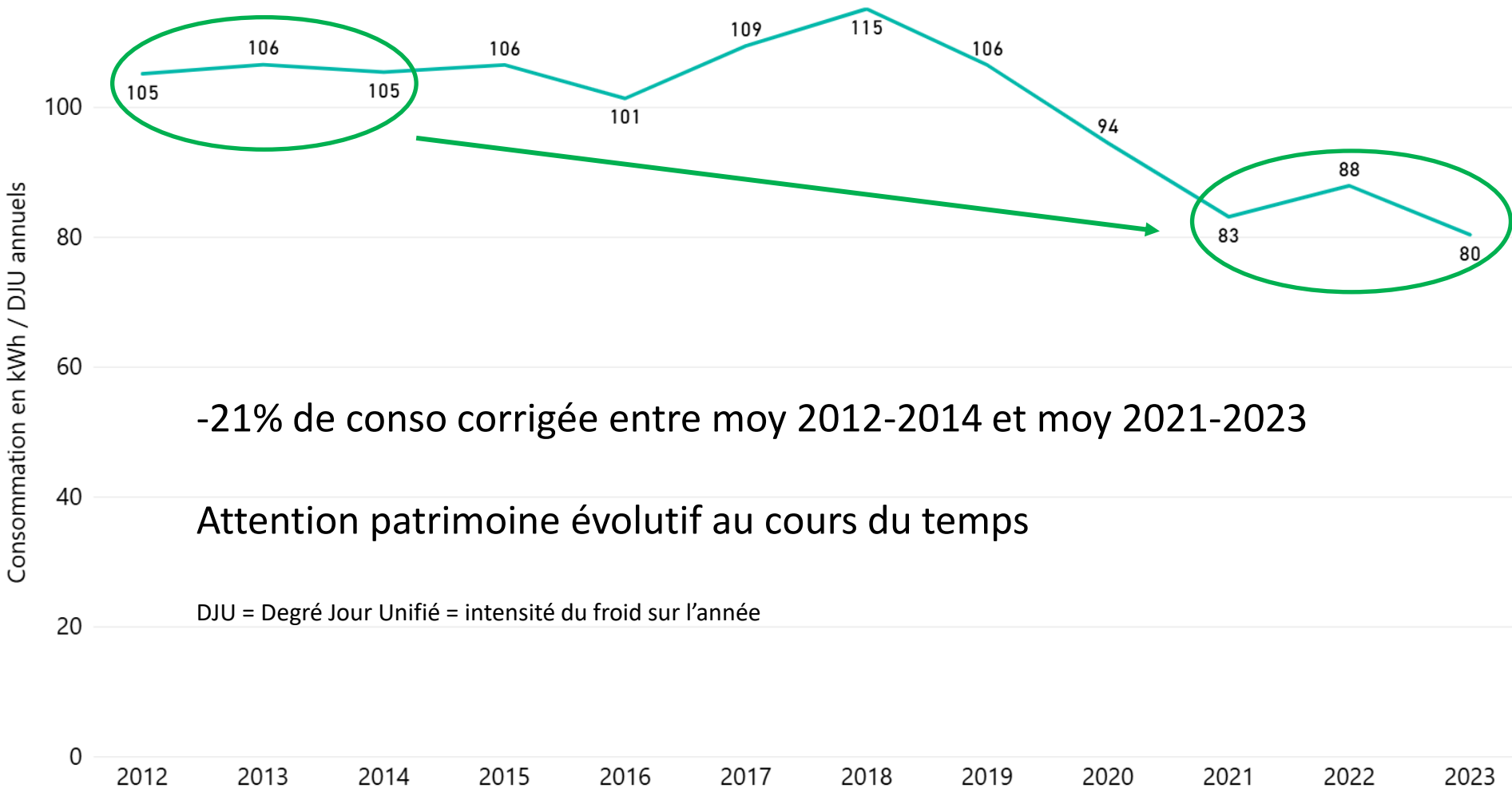
Bilan 16 ans sur facture GROUPE 2 batiment

Evolution annuelle des consommations du patrimoine bâti (kWh) / DJU annuels



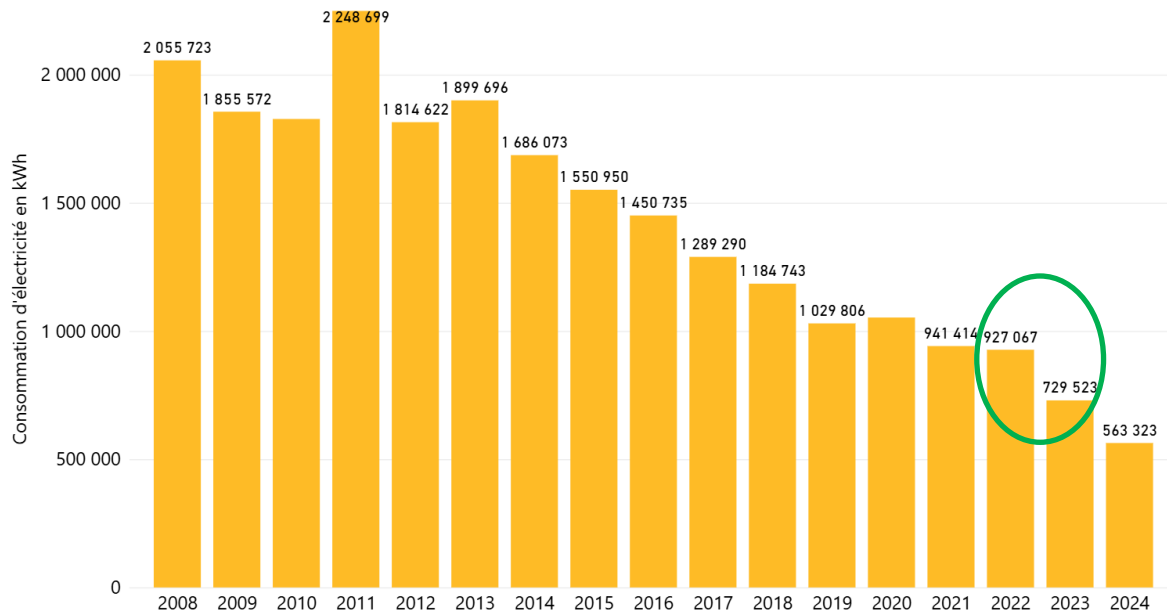
Bilan 16 ans sur facture GROUPE 3 batiment

Evolution annuelle des consommations du patrimoine bâti (kWh) / DJU annuels



Bilan 16 ans sur facture GROUPE 1 éclairage

Evolution annuelle des consommations d'éclairage public (kWh)

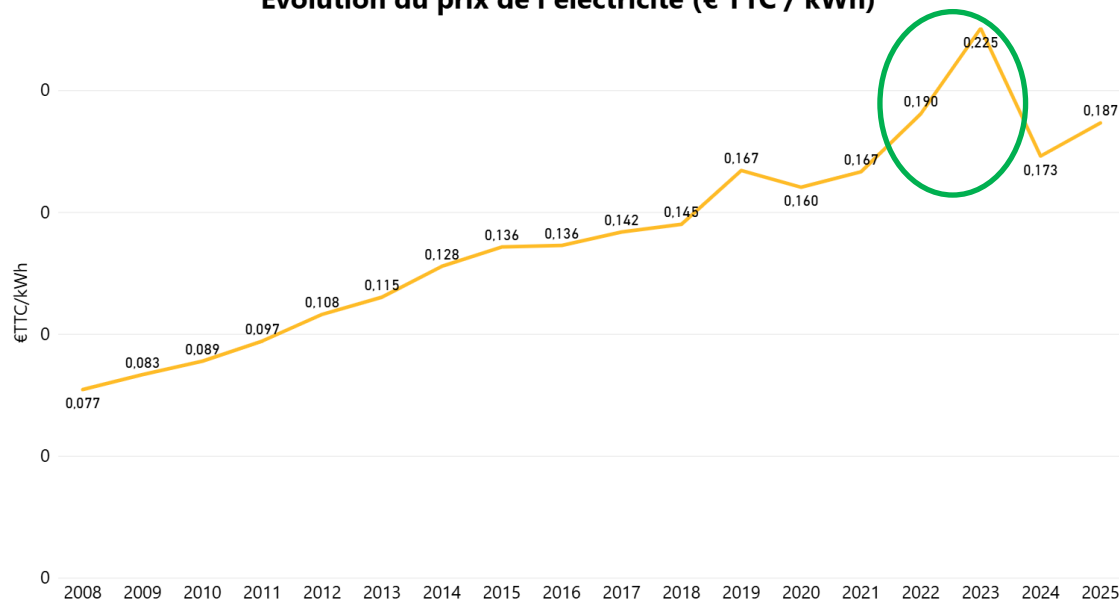


67% de baisse de conso entre
moy 2008-2009 et moy 2023-2024

Rénovation + extinction

FONDS CEE TEPCV 2018 : 1,3M€ de
financement dont 55% affecté à
l'éclairage public

Evolution du prix de l'électricité (€ TTC / kWh)



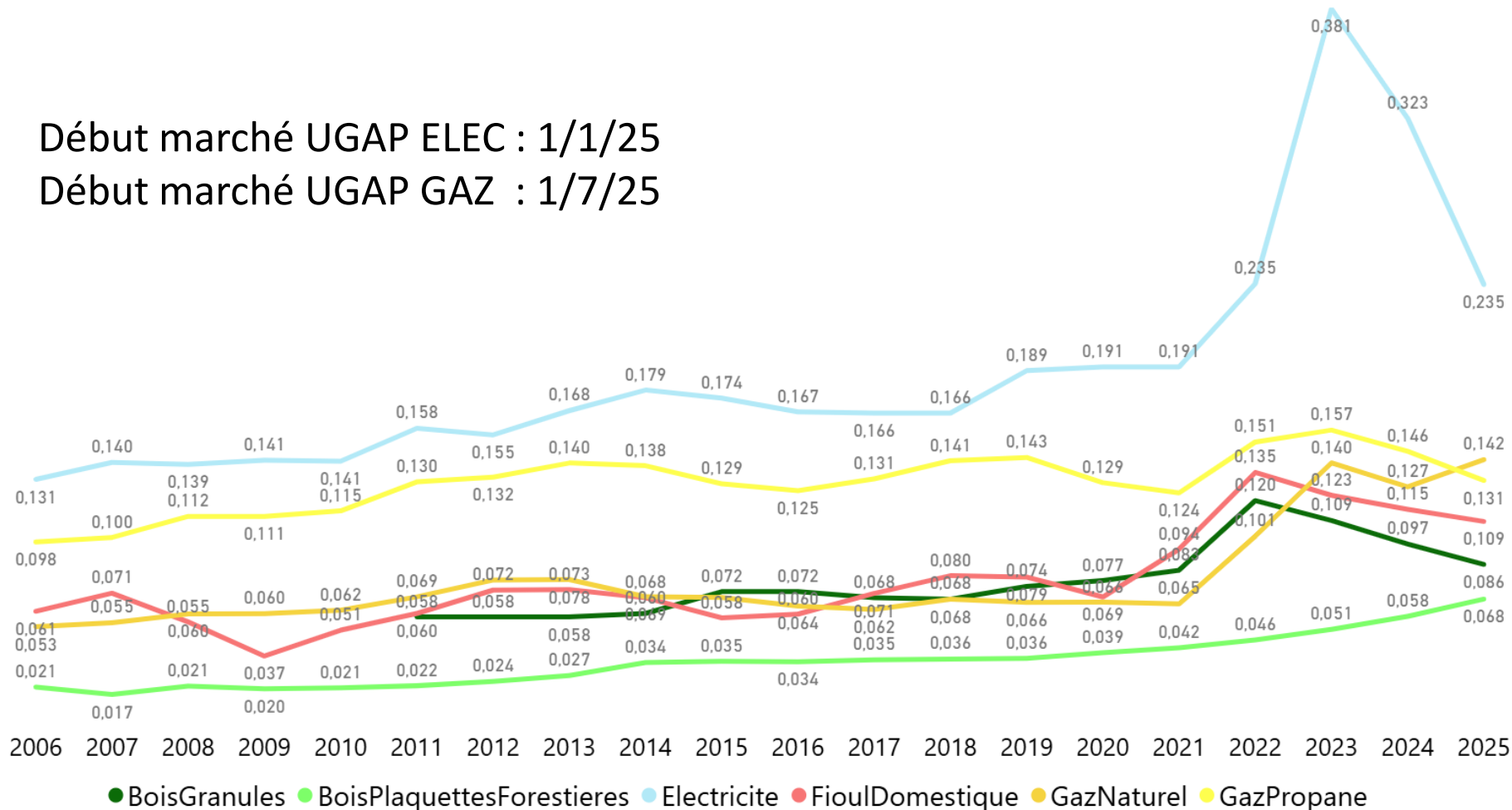
Hausse du prix élec éclairage de
142% entre 2007 et 2025

Le prix de l'énergie (source : factures SEDEL)

Evolution du prix de l'énergie

- Début marché UGAP ELEC : 1/1/25
- Début marché UGAP GAZ : 1/7/25

€/TTC/kWh



Taux de hausse depuis 2007

- Electricité : 68%
- Gaz propane : 31%
- Fioul : 53%
- Bois granulés : 48% (ref 2011)
- Gaz naturel : 158%
- Bois déchiqueté : 300%

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



Le décret éco énergie tertiaire (DEET)

Dispositif instauré par la Loi ELAN

- ✓ Logique différente des réglementations thermiques (théorie)
- ✓ « Révolution » : obligation de résultats... fixer des objectifs de réduction et s'y tenir = suivre les consommations et ajuster les actions



Bâtiment
d'une surface
égale ou
supérieure à
1 000 m²
exclusivement
alloué à un
usage tertiaire.



**Toutes parties
d'un bâtiment**
à usage mixte
hébergeant des
activités tertiaires et
dont le cumul des
surfaces est égal ou
supérieur à 1 000 m².



Tout ensemble de bâtiments
situés sur une même unité
foncière ou sur un même site
dès lors que ces bâtiments
hébergent des activités
tertiaires sur une surface
cumulée égale ou supérieure
à 1 000 m².

Obligation
de réduction des consommations
d'énergie finale de l'ensemble du
parc tertiaire d'au moins* :

- 40 %
en 2030

- 50 %
en 2040

- 60 %
en 2050

*objectifs imposés par la loi Élan, par rapport à 2010

La directive efficacité énergétique (DEE)

Une réglementation en cours de déploiement

Quelles cibles ?

Organismes publics

Pour les objectifs de baisse de consommation : Toutes les consommations d'énergie

Bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule (hors transport public), eau potable, déchets

Pour les objectifs de rénovation :
Les bâtiments de plus de 250 m²

Quelles obligations ?

Objectif de résultat avec une baisse de consommation :

- 1,9 % / an - énergie finale

Objectif de moyen avec une surface à rénover en haute performance :

3 % / an surface rénovée

Inventaire des données de consommation :

Mis à jour tous les deux ans



Un décret d'application
en attente de
consultation du
Conseil d'État

Délais d'application ?

Déploiement différé fonction du nombre d'habitants dans le périmètre d'action de l'organisme public

OP > 50 000 habitants : 10/2025

OP > 5 000 habitants : 01/01/2027

OP ≤ 5000 habitants : 01/01/2030

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



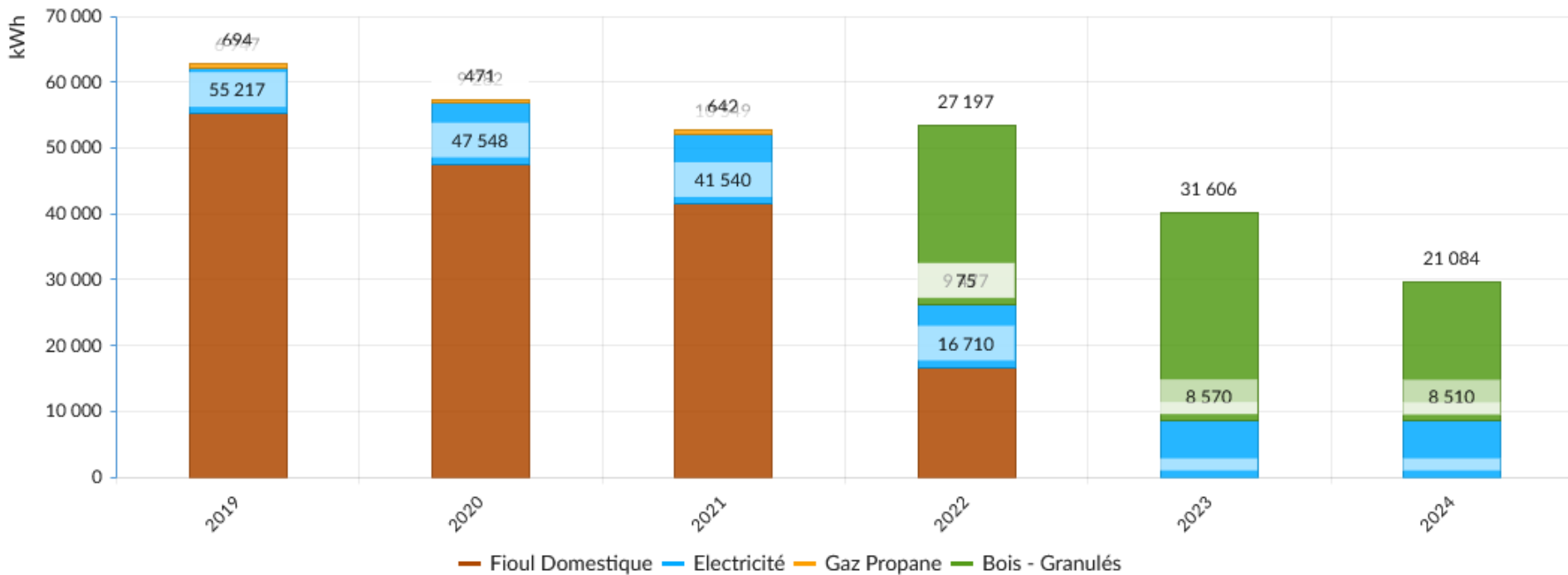
Contrat de développement Territorial des Energies Renouvelables 2022 - 2028

- Dispositif ADEME, pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables thermiques et de récupération en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon
- Le SEV 84 est l'animateur pour le Vaucluse
- Le SDE 04 est l'animateur pour les Alpes de Provence
- Pour quelles prestations ?
 - Un guichet local pour les subventions Fonds Chaleur
 - Rédaction de notes d'opportunité
 - Aide à rédaction cahier des charges, au montage des dossiers de subvention
 - Bonne complémentarité avec SEDEL
- Pour quels projets ?
 - Géothermie sur sonde
 - Chaudière biomasse (granulé ou bois déchiqueté)
 - Solaire thermique
 - Réseau de chaleur et de froid
 - Chaleur de récupération sur process



REX CT ENR : Commune de Lacoste

Groupe Scolaire : Changement chaudière fioul en bois granulés :

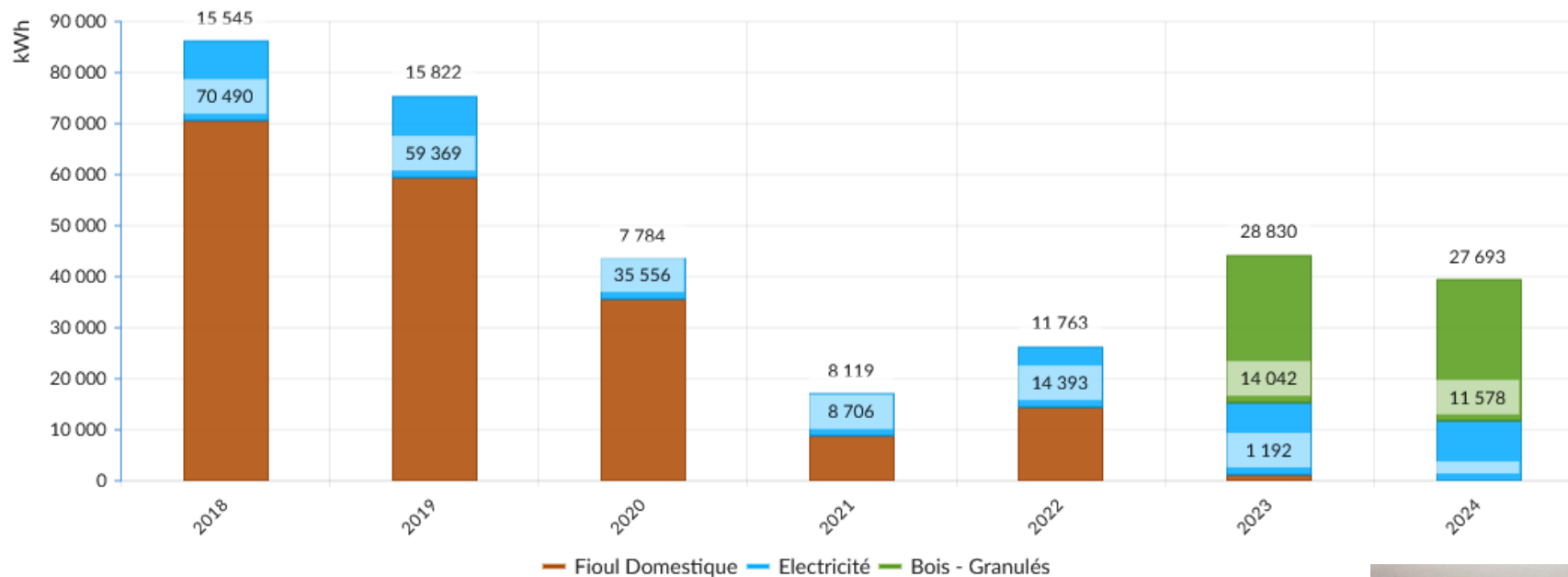


Subvention CT ENR 2023 : 8 960 €



REX CT ENR : Commune des Taillades

Salle des fêtes : Changement chaudière fioul en granulés bois



Plan de financement :



Type	Mode de financement	Montant (en € HTR)
Auto-financement	Fonds propres	106 576,00 €
Aides publiques	ADEME	21 168,00 €
	ETAT	46 270,24 €
	Région	21 168,00 €
	FEDER	15 855,00 €
TOTAL		211 037,24 €



REX CT ENR : Commune de Bonnieux

Projet global de rénovation de l'école et de la Maison du livre et de la culture



Végétalisation de la cour d'école



Passage du fioul+gaz à la biomasse



Création d'un réseau de chaleur alimentant les 2 bâtiments



Amélioration des perf énergétiques et du confort intérieur de l'école

(isolation chaux/chanvre, menuiseries, brasseurs d'air, stores extérieurs, CTA, optimisation de la régulation)

- Coût total opération : 1 072 000 €HT, dont 916 100 €HT de Travaux
- Aides publiques : 80% de l'Etat (DSIL et Fonds Vert), Département et ADEME

Les référents par département :



84 : contrat en cours, opéré par le SEV 84 en partenariat avec le Parc du Luberon.
Contact : aayme@sev84.fr



13 - Pays d'Arles : contrat en cours opéré par le PETR du Pays d'Arles. Contact : fonds-chaleur@pays-arles.fr



13 - AMP Métropole : contrat en cours, opéré par AMP Métropole
Contact : fonds-chaleur-mamp@ampmetropole.fr



05 : contrat en cours, opéré par Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (TE05).
Contact : chaleur.renouvelable@te05.fr



04 : contrat en cours, opéré par Territoire d'Énergie 04 en partenariat avec le Parc du Luberon.
Contact : f.gaborit@sde04.fr



06 : contrat en cours, opéré par le département des Alpes-Maritimes
Contact : capther06@departement06.fr



83 : contrat en cours, opéré par Territoire d'Énergie Var
Contact : christophe.thierry@te83.fr



Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions

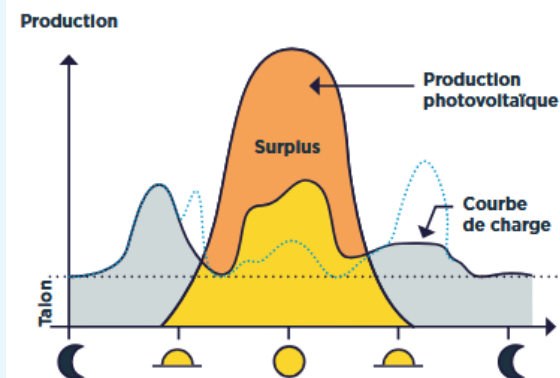
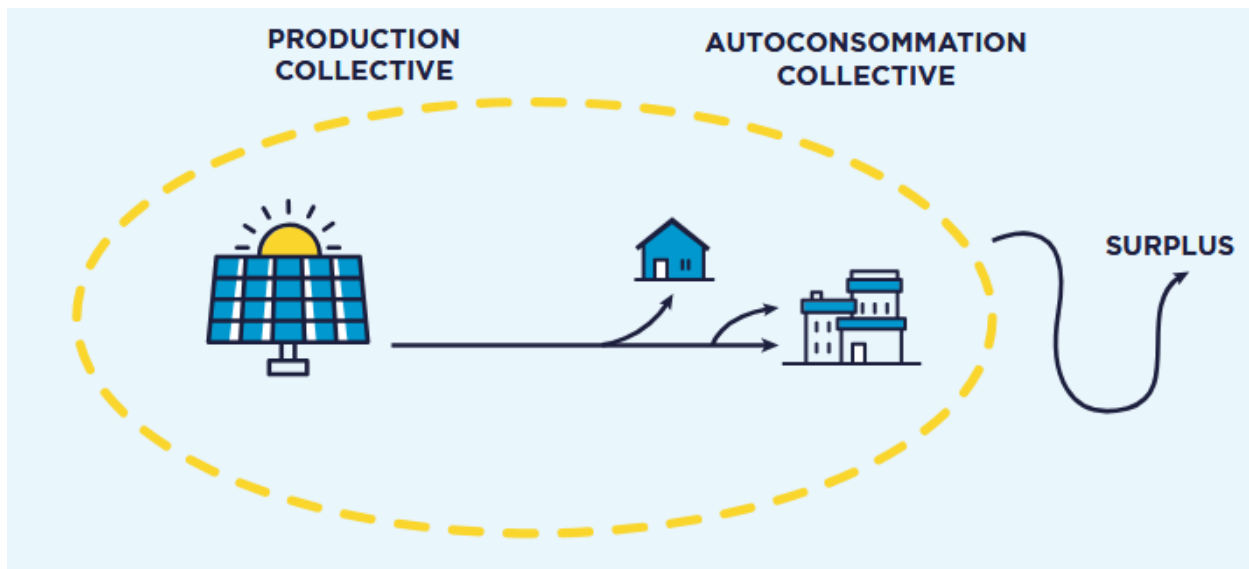


AutoConsommation Collective ACC :

L'AutoConsommation Collective (ACC) représente le fait de partager de la production électrique d'un ou plusieurs producteurs. L'énergie produite provient principalement d'installations photovoltaïques, entre plusieurs consommateurs dans une zone définie.

L'éventuel surplus peut être vendu et injecté dans le réseau public d'électricité.

Le principe repose sur une autoconsommation virtuelle. Les électrons empruntant le chemin le plus court, l'autoconsommation collective n'est donc pas une répartition physique de la production d'électricité mais un mode de valorisation économique.

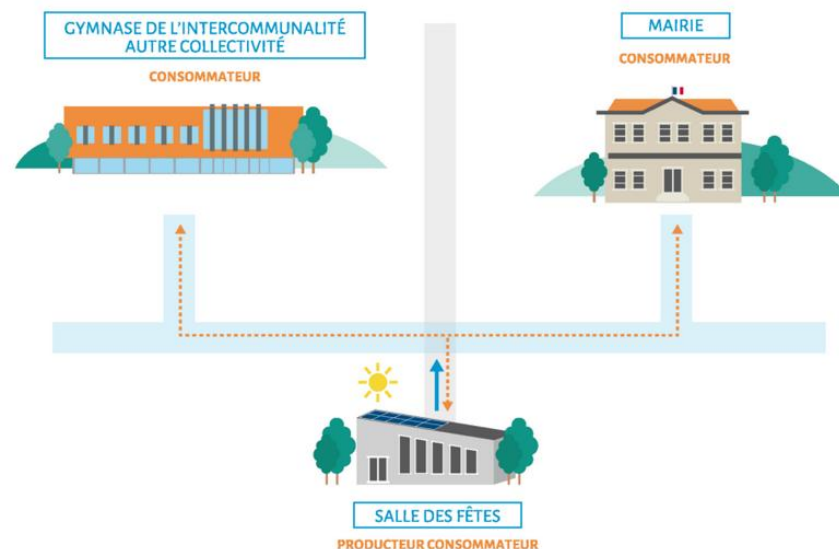


AutoConsommation Collective ACC :

Il existe deux types d'ACC :

OPERATION PATRIMONIALE

Dans ce type d'opération le producteur et le consommateur sont identiques. C'est le cas d'une commune qui produit de l'électricité grâce à sa propre installation PV et qui la consomme pour son patrimoine (gymnase, école, ateliers...).



OPERATION OUVERTE

L'opération ouverte ou "étendue" regroupe des producteurs et des consommateurs différents. Cette forme permet à une commune de partager gratuitement ou non sa production d'électricité avec une autre collectivité (communes voisines, intercommunalité, EHPAD...) ou une structure de droit privé (entreprises, association, artisans ou un bailleurs sociaux, ménages précaires...).

AutoConsommation Collective ACC :

Quel est l'intérêt de l'ACC pour les collectivités ?

Un dispositif garant d'un prix d'énergie stable pour les communes. L'augmentation des coûts de l'électricité a atteint des records en 2022 et malgré une tendance baissière depuis quelques mois le marché reste très volatil.

L'autoconsommation collective permet de bénéficier d'un coût d'approvisionnement en électricité renouvelable stable et de sécuriser le budget électricité des communes.

Un circuit court avec production et consommation d'électricité verte locale.

Une opération ouverte avec différents acteurs du territoire, c'est impulser une énergie locale dans un projet de production et de consommation d'électricité.

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



Extinction éclairage public

Rappel gain extinction éclairage public : $\text{ENERGIE (KWh)} = \text{PUISSANCE (kW)} \times \text{TEMPS (h)}$

L'extinction de 00h à 05h permet une baisse :

- de consommation annuelle d'environ 44%
- de dépense annuelle de 35%

Coût d'une horloge astronomique 400 TTC

La pose d'horloges est souvent rentabilisée dans l'année

SEDEL propose des modèles d'arrêtés et de délibérations



Extinction éclairage public

La région lance un groupe de travail pour l'élaboration d'une trame noire régionale

Le Cerema a publié une cartographie en ligne issue d'images satellitaires entre 2014 et 2024

<https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/e811c1f42ea846a68dedcf94946dc5a32>

En France 35 % des communes pratiquent l'extinction totale

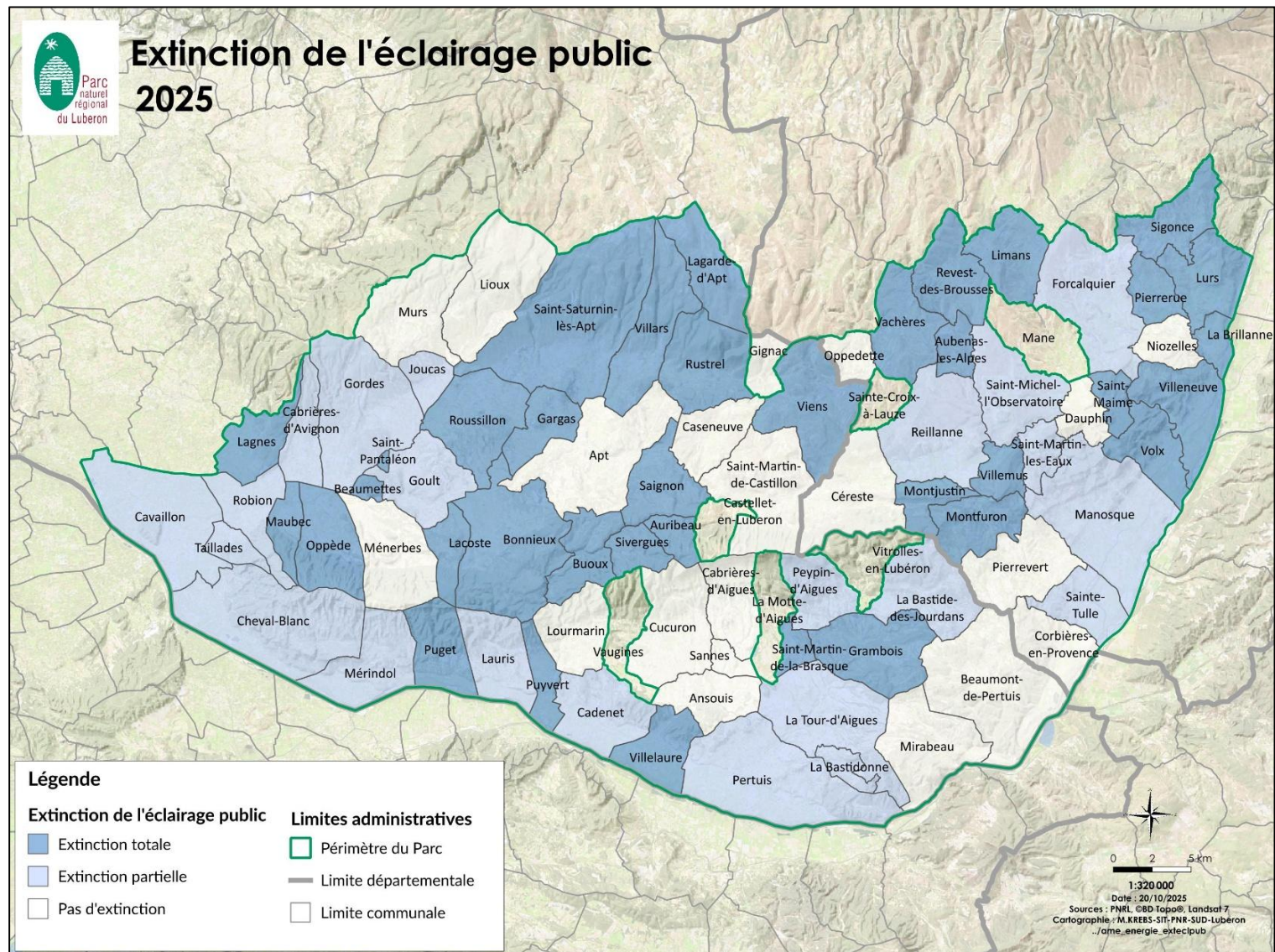
Plus de 50 % des communes, entre 1 000 et 5 000 habitants, pratiquent également une extinction totale,

7 communes du PNRL ont été labelisées « Ville et village étoilé » fin 2024 :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Aubenas-les-Alpes | 4 étoiles |
| - Auribeau | 2 étoiles |
| - Lagarde-d'Apt | 5 étoiles |
| - Revest-des-Brousses | 2 étoiles |
| - Saint-Michel-l'Observatoire | 2 étoiles |
| - Vachères | 4 étoiles |
| - Viens | 2 étoiles |



Extinction éclairage public



2 communes en 2012 → 59 communes en 2025 → 75 % des communes PNRL

Ordre du jour

Présentation de SEDEL

- Les missions, l'organisation, les moyens
- Les collectivités adhérentes

SEDEL ENERGIE

- Bilan 16 ans sur facture
- Suivi prix énergie
- Décret tertiaire
- Contrat territorial ENR
- L'Auto-Conso Collective photovoltaïque
- Extinction éclairage public

SEDEL EAU

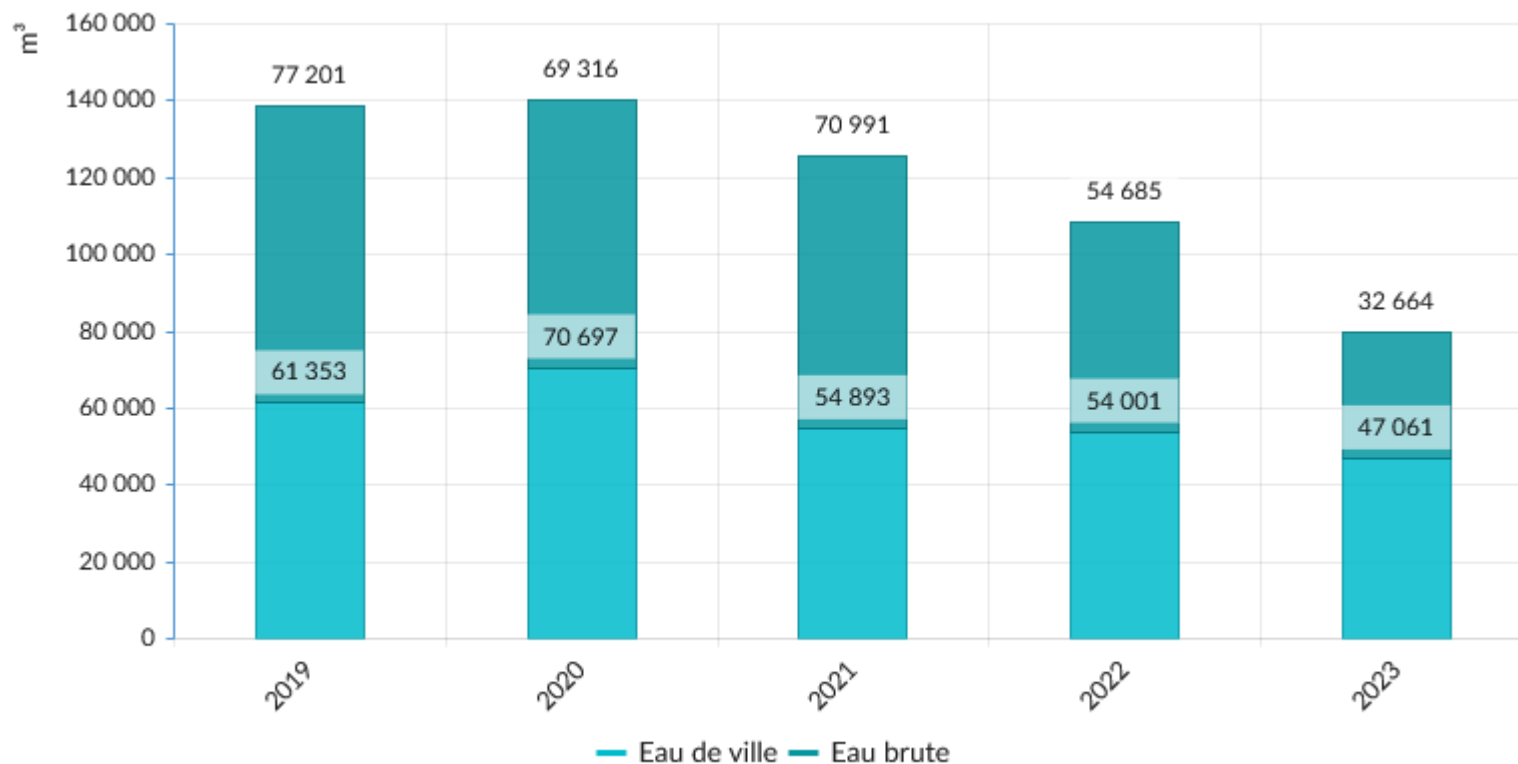
- Bilan après 4 ans de lancement
- Actualités

Questions



SEDEL EAU

Consommations de l'ensemble des communes SEDEL EAU :



- Déclaration forage domestique (volume <1000m³/an) est obligatoire depuis 2008 en mairie mais en 2024
 - **ouverture de la télé-déclaration** = [DUPLOS](#)
 - déclarer un projet au titre de l'article L411-1 du code minier, est **obligatoire** pour les forages, sondages, fouilles, ouvrages souterrains de plus de 10 mètres de profondeur et pour les forages domestiques. Mais possible et conseillé pour les ouvrages de moins de 10m aussi.
- La déclaration est envoyée par mail au propriétaire du terrain et aux administrations suivantes :
 - Mairie
 - Direction départementale des territoires et de la mer (DDT)
 - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)



Ce qui guide le programme ? 4 enjeux



L'adaptation
des territoires
au changement
climatique



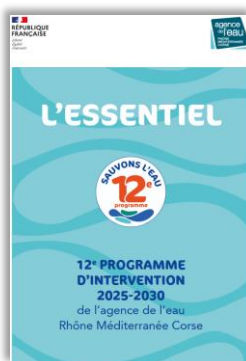
L'atteinte
du bon état
des eaux



La solidarité
entre les territoires



La reconquête
de la biodiversité





Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs

NOUVEAU



Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux : **tous les usages** et **sur tous les territoires**



Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages : **PTGE, organisation collective irrigation...**



Mobiliser des ressources de substitution : **stockage ou transfert** dans le cadre des **PTGE** sur les **territoires prioritaires**



Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels



Collectivités : réseaux, contrats **Eau&Climat**

NOUVEAU



Agriculteurs : irrigation, changements pratiques



Industries : recyclage, REUT

Sobriété - collectivités

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ECO1	EAU POTABLE : modernisation des infrastructures Réduction fuites réseaux, adaptation process traitement • Territoires prioritaires + zonage solidarité + contrat Eau et climat + réseaux < 50%	50% 70% si solidarité
	EAU POTABLE : sobriété des usages Sensibilisation, distribution dispositifs hydroéconomes auprès particuliers, changement pratiques des services de la collectivité, R&D... • Territoires prioritaires + contrat Eau et climat	50%

Points à signaler

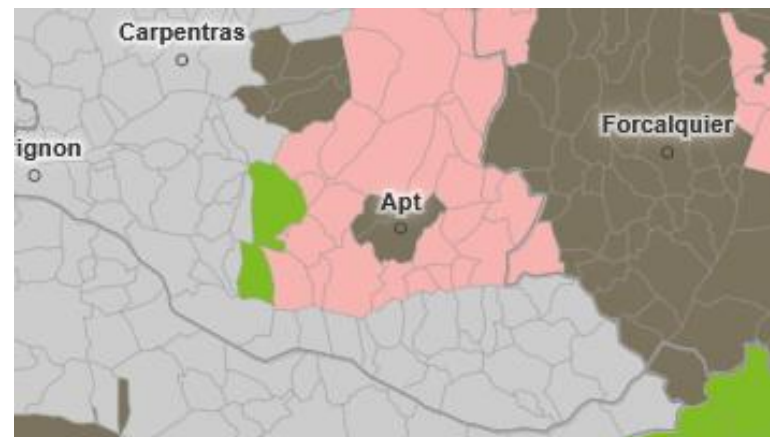
- Territoires prioritaires RM : en déséquilibre et équilibre précaire
- Abandon du seuil minimum de 10 000 m³
- Réseaux AEP : un seul coût plafond **CP = 480€/ml**

Évolutions 12P/11P

-  Sous bassins sur lesquels des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état
-  Sous bassins sur lesquels des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état



Zones France ruralités revitalisation



Actualités



Consulter le programme d'aide et les conditions:
https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_127118/fr/les-aides-du-12e-programme

MAH3 - Préservation des milieux aquatiques et humides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

FICHE AIDE
12^e programme 2025-2030

SAUVONS L'EAU
12^e programme

ECO1 - Sobriété en eau des collectivités

→ OBJECTIFS

ASS4 - Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises

TYPE D'A

- Réduire les pertes dans les infrastructures de distribution d'eau potable
- Activer les économies en eau des services de la collectivité
- Prévenir les risques de pollution

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente fiche définit les actions éligibles et les conditions propres à la thématique. D'autres conditions s'appliquent à tout projet aidé par l'agence de l'eau : elles sont définies dans la

PLUV - Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine

SOL - Aménagements paysagers d'infiltration de l'eau dans les sols en milieu rural

- Version 1 adoptée par le conseil d'administration du 19 décembre 2024 - 1/6

Actualités

Plan d'Action pour la Ressource en Eau du Département de Vaucluse

Axe 3 : Economiser – AAP « Actions d'économies d'eau dans les collectivités et les établissements publics locaux du Vaucluse »

Les projets devront :

- Être portés à une échelle territoriale cohérente et sur des actions ambitieuses ;
- Combiner plusieurs actions en faveur d'une gestion économe de la ressource en eau ;
- Intégrer si possible des actions de communication/sensibilisation auprès des publics concernés, complémentaires aux actions pouvant déjà exister.



Sont éligibles les projets visant à

- Maîtriser les consommations en eau
- Mieux connaître les consommations en eau
- Réduire les consommations en eau

10 000€ max / projet



OBJECTIF : -20% de consommation minimum

Dates candidatures :

27 février 2026

26 février 2027

oceane.galtier@vaucluse.fr

<https://www.vaucluse.fr/votre-departement/la-commande-les-enquetes-publicques-et-les-appels-a-projets/appels-a-projets-appels-a-candidatures-appels-a-initiatives-avis-de-publicite/appele-a-projets-economies-deau-dans-les-collectivites-et-etablissements-publics-locaux-du-vaucluse-3576.html>



**Des questions ?
Contactez nous !**

L'équipe SEDEL:

- Christophe Schenck: christophe.schenck@parcduluberon.fr
- Pascal Piedagnel : pascal.piedagnel@parcduluberon.fr
- Samuel Bousquet : samuel.bousquet@parcduluberon.fr
- Matthieu Simonneau : matthieu.simonneau@parcduluberon.fr
- Mathias Meignan : mathias.meignan@parcduluberon.fr

Service eau et Rivière :

- Simon Vittoz : simon.vittoz@parcduluberon.fr

Cloture par Mme TRINQUIER

Merci pour votre attention

